

ATELIER ADNKB « LA VILLE DE TOUTES LES GENERATIONS »
Troisième réunion (20 Avril 2017)
Phase de travail avec M. Jean Marc Nicolle, Maire du Kremlin Bicêtre

Intervention de M. Jean Marc Nicolle, Maire du Kremlin Bicêtre et discussion

M. le Maire : « Essayer de vivre dans un cadre de vie agréable, maîtriser l'évolution de la ville. On y habite, on aime cette ville et on veut préserver un cadre de vie agréable. J'avais compris que les préoccupations sur la jeunesse avaient été fortement abordées avec l'experte des Francas, qui a canalisé le sujet. Sur la jeunesse, il y a quand même des choses qui ne sont pas connues, comme l'approche que l'on peut avoir sur les services ou les politiques développées au niveau des villes en fonction des âges. Quand on est retraité, on ne s'intéresse pas forcément à la petite enfance et inversement. »

« **Dans le secteur jeunesse, au KB**, plusieurs choses existent. On a créé des structures qui essayent de répondre de manière plus fine aux différents âges. Pendant longtemps le service jeunesse fonctionnait de 15 à 25 ans. Les retours que l'on avait des familles, c'était une cohabitation de tranches d'âges élargies qui n'était pas rassurante pour les plus jeunes. On avait constaté une forme d'évasion des centres de loisirs, souvent des plus anciens dans les centres de loisirs. Les parents ont du mal à les y amener jusqu'à 13-14 ans. Donc on a ouvert une structure qui fonctionne depuis un an, rue Anatole France, **une maison des ados** qui a vocation d'accompagner les jeunes. C'est une **structure ouverte**. Ils n'ont pas d'obligation d'accueil. Ça fonctionne **dans l'accompagnement**, on essaye de les amener sur des notions de **projet**. »

« On a également un **Point Info Jeunesse** qui est **un lieu labellisé** qui doit répondre à un certain nombre de critères pour obtenir des subventions. Cela permet d'**accompagner** les gens dans la recherche d'emploi ; la passerelle avec la mission locale, l'aide au logement, les questions de santé, tous les sujets qui peuvent concerner la jeunesse. C'est un lieu distinct du service jeunesse, c'est plutôt un lieu d'animation, de construction de projets. On a mis en place également la question de l'accompagnement. Un jeune n'a pas besoin qu'on vienne faire à sa place mais qu'on essaye de l'accompagner. Il n'y a pas de vérité en matière de jeunesse, on doit **se renouveler en permanence en fonction des projets que souhaitent les jeunes**. On a voulu créer un festival hip hop, ça n'a jamais marché. On n'a pas réussi à créer la rencontre entre les souhaits des jeunes et nos idées. On essaye plutôt d'être dans l'identification de ce que souhaitent les jeunes pour monter avec eux des « groupes projets ». »

« Concernant **l'accompagnement à la réussite scolaire**, on met en place du **tutorat** le soir en lien avec le service jeunesse. Certains jeunes fréquentent la structure et ont bien réussi. Certains jeunes font Sciences Po et ont à cœur d'aider les autres. Donc on a un tutorat qui se met en place, avec des jeunes de 25-30 ans, des personnes plus avancées dans l'âge qui donnent du temps à des jeunes plus en difficulté, d'un niveau collège ou lycée. »

« **On a aussi une jeunesse parfois en difficulté** qui rencontre des problèmes liés à des phénomènes d'exclusion. On met en place des **contrats d'accompagnement** quand un jeune est exclu d'un collège pour éviter qu'il ne se retrouve à la rue. Souvent, on met en place certains contrats, pendant la période où le jeune est exclu, et une prise en charge se fait. Ce qu'on peut retrouver, d'une certaine manière, dans le domaine de la justice avec les TIG (Travail d'Intérêt Général). »

« Ensuite, on a des problématiques de **jeunes qui sont totalement dans une voie de marginalisation, d'exclusion**, happés par la délinquance. On voit trop souvent dans la ville, sur certains lieux qui reviennent, de très jeunes enfants qui se retrouvent dans du trafic. Là, c'est un **dispositif du Conseil Départemental** parce qu'on est dans le domaine de la **protection de la jeunesse**. Ce sont les clubs de prévention qui sont installés sur la ville depuis trois ans avec des **équipes d'éducateurs de rue**. Personnellement, je pense que la structure est sous dimensionnée par rapport aux besoins de la ville, le Département s'occupe essentiellement des **12-14 ans**. Du coup, ça pose quelques problèmes. J'ai vu que c'était un sujet que vous aviez abordé, ça m'intéresserait que vous approfondissiez cette question. »

« Tout ça doit se faire **dans un cadre financier dans lequel les recettes diminueront**. Il y a peu de chance qu'on retrouve de l'embellie dans le cadre des finances publiques. **Je refuse d'hériter de politiques qui ne font pas parties de la compétence de la ville**. On sent bien qu'il y a des besoins, donc on **réfléchit nous-même à la création d'une structure de médiateurs** mais qui ne viendra pas se substituer au club de prévention. Notre idée est de répondre à des problématiques de médiation, sans nous occuper de sujets beaucoup plus lourds, de protection de la jeunesse, puisque là on tomberait dans des compétences départementales. Dans la réflexion, qu'est-ce qu'on met derrière la question de médiation ? Vous avez dû voir la volonté municipale de créer quelque chose dans ce domaine, quels sont les besoins et quels profils leur donner, en restant dans le domaine de la médiation ? »

« Un autre sujet est la question **de la formation des animateurs**. Nous avons des cycles de formation. Quand on parle d'animateur, en fonction de l'âge des enfants, on ne va pas avoir obligatoirement le même profil : on n'a pas du tout le même type d'animateurs pour des maternelles, des élémentaires ou des préados et jeunes adultes. La formation n'est pas la même. Les cycles de formation sont différents. La ville en fait. Je pense que c'est nécessaire, mais souvent difficile parce que c'est un

secteur sur lequel il y a énormément de mouvements, de mutations. Souvent, on arrive à mener les formations à terme sur les encadrants mais en général ils ont déjà les diplômes nécessaires. Ils doivent évidemment effectuer une formation continue. Mais il y a un statut plus précaire de vacataire qui est aussi voulu par les jeunes qui démarrent, pour aller découvrir ensuite d'autres horizons. Pour certains, c'est vécu comme un passage, une expérience professionnelle. Pour ceux qui s'inscrivent sur la durée, on est obligés de réfléchir à des processus de reconversion. A cinquante ans, ça devient plus difficile et l'approche n'est plus la même. »

« Vous avez mené une réflexion sur **une ferme pédagogique**, sujet intéressant. On a été assez surpris, puisque comme vous avez pu le voir dans le journal municipal, la session des conseils de quartier sur l'extension du Parc Pinel mis en débat a abordé la question de la ferme pédagogique. On s'était borné, non pas à présenter un projet mais à recenser les idées venues. On a fait cet exercice où on a montré la surface et on a pris quelques exemples de ce que ça pouvait représenter comme occupation de l'espace si on faisait une ferme, un terrain de boule etc. On a été assez surpris, c'est pour ça que la question mérite d'être approfondie, puisque les Kremlinois n'ont pas du tout accroché avec la ferme pédagogique. Et les questions qui nous ont été posées étaient sur le coût de fonctionnement d'un tel projet : « c'est un peu contradictoire avec votre position de non augmentation de la fiscalité », etc. Donc qu'est-ce qu'on met derrière une ferme, **il y a les respects de normes d'hygiène, sanitaire, l'entretien**. On est dans un espace qui n'est plus bénévole, c'est une structure qui doit respecter des normes. »

« **Sur les systèmes d'entraide** dans le domaine qui peut concerner la petite enfance, dans les systèmes de garde, vous aviez l'intention de créer davantage de relation entre un demandeur qui a besoin d'une activité et quelqu'un qui va être bénévole, ou pas, pour essayer de faire rencontrer l'offre et la demande. Là aussi, il faut affiner, mieux préciser la chose : jusqu'où voulez-vous aller ? A quel moment entre-t-on en **friction par rapport au cadre réglementaire existant** ? Il y a également des questions dans le champ commercial. Il ne faut pas qu'on se retrouve en conflit avec des activités commerciales ou artisanales qui pourraient considérer qu'on vient empêcher une activité professionnelle. »

« Dernier point la **question intergénérationnelle** et donc aussi l'allongement de la durée de la vie des retraités, **du bien vivre à domicile avec des lieux d'échanges pour les personnes âgées**. Pour l'allongement de la durée de la vie, la plupart des personnes veulent pouvoir vieillir à domicile. Ça nécessite d'adapter nos réponses. Souvent, on est aussi confronté à l'isolement. Il y a un club de retraités dans la ville, **le club Lacroix** qui met en place différentes activités, des ateliers de mémoire, de gym, des sorties culturelles, concours de pétanque, etc. Et on en fait un lieu intergénérationnel. Il y a des activités intergénérationnelles, la semaine dernière par exemple, entre le service jeunesse et les anciens pour des ateliers cuisine, ou à travers des rencontres avec le conservatoire de musique. Ce n'est pas parce qu'on le

fait qu'on le fait bien, on peut faire évoluer. On va tester également, sur Paul Lafargue, **des logements destinés spécifiquement aux personnes âgées**. On s'est rendu compte qu'on avait une population qui devenait de plus en plus âgée et avait besoin de logements adaptés. On réalise à cet endroit un lieu qui se veut un lieu de rencontre. Nous n'avons pas encore travaillé sur ce qu'on fait à l'intérieur, une sorte de forme intermédiaire entre la maison de retraite et le logement seul. Ça permet de se maintenir à domicile en conservant quand même des lieux de socialisation. »

La discussion

Participant : « ce sont **vingt logements privés adaptés** aux personnes âgées **autour desquels il y aura un endroit public ?** »

M. le Maire : « On est dans **le cadre de l'OP HLM** de la ville, KBH. On construit vingt logements adaptés, donc tous en RDC. Et par rapport à la question de l'isolement, souvent les maisons de retraite fonctionnent parce que les gens ont des lieux où ils peuvent se rencontrer. Donc on a voulu construire un lieu où les personnes pourraient se retrouver. Après, il y a des questions de responsabilité, de financement qui sont distinctes. Au sens de la loi, c'est un espace privé mais qui reste à caractère public puisque c'est à l'OPH de la ville. On a quand même une entité aujourd'hui qui est le club Lacroix et on voit qu'un certain nombre de personnes ont des difficultés pour s'y rendre, et on a mis en place de l'accompagnement avec des véhicules pour y remédier. On est parti d'un lieu et il faut nourrir un projet de fonctionnement pour **ce lieu, qui se veut complémentaire au club Lacroix**. Je ne pense pas que la réponse soit de multiplier ce genre de lieu à plusieurs endroits dans la ville. »

Participant : « L'association les **Francas**, sont des experts qui travaillent avec la ville sur des sujets éducatifs, à quelle hauteur la ville accompagne ? Est-ce qu'ils sont là pour faire un état des lieux ? Revoir comment ça pourrait se restructurer ? Vu les problèmes qu'on rencontre, il y a vraiment des choses à faire. **Comment ces experts se positionnent-ils pour résoudre ces soucis ?** La 2^{ème} question, concernant les éducateurs de rue, **la compétence départementale ne concerne-t-elle que la tranche 12-14 seulement ?** »

Le Maire : « La compétence départementale est très large, c'est la protection des mineurs. Les clubs de prévention sont pris en charge financièrement par les départements. Par contre, en fonction des moyens attribués à une structure, vous fixez des priorités. La tranche d'âge 12-14 est au regard des priorités ce que le département a fixé à l'équipe. L'équipe serait plus importante, la tranche d'âge aussi.

Participant : « Du coup, il y a de réels besoins, je ne sais pas ce qu'ils font et si la mairie est actuellement en réflexion sur la médiation, ça ne peut pas se faire avec du bénévolat. C'est forcément coûteux. **Comment mettre des choses en place s'il n'y a pas de moyens derrière ?** »

Participant : « Une question sur le **club Lacroix** : combien peut-il accueillir de personnes et qu'est ce qui est proposé comme activités ? »

Participant : « Quand on évoquait les systèmes d'entraide, ce n'est pas très clair sur la concurrence avec les activités professionnelles existantes ! On va donner un coup de main pour faire un peu de bricolage, ça pourrait être fait par un pro mais l'idée de ce système est de **rendre des services sans que ce soit coûteux justement. Je ne vois pas le risque ?** »

Le Maire : « Je vous ai invité à mieux préciser, **bénévole ou pas ?** Est-ce que les services seraient facturés ? Derrière votre idée, **comment concevez-vous le système ?** Définir ce que l'on veut et regarder ensuite juridiquement, techniquement, quels sont les risques. A une époque on avait réfléchi à un système de mise en relation entre des bénévoles et des personnes âgées qui ne peuvent pas poser une tringle, ont une fuite etc. Ça a marché un peu puis on ne trouvait plus de bénévole pour faire les travaux. En fait, la personne qui demande les travaux pense parfois que c'est un professionnel qui va venir. Le bénévole qui lui donne un peu de son temps, n'a pas envie de se recevoir des remarques désagréables sur la qualité de son travail, aussi ça a du mal à se pérenniser. A l'époque, on n'avait pas mis en place un système payant parce qu'on rentrait dans un système concurrentiel. Notre attention avait été attirée sur le fait qu'entrer dans un système de facturation c'était offrir un service, une qualité du travail, etc. C'est quasiment un système entrepreneurial. Il faut définir ce que vous entendez derrière cette question. C'est la même chose sur la question des jeunes enfants et le système de garde, qui doit vérifier la question de la compétence de la personne bénévole. Il faut réfléchir au contenu car très vite, la ville peut se retrouver dépassée »

Participant : « Il y a des systèmes existants, à Villejuif, par exemple, comme le **système du SEL**. Dans le système du SEL, il n'y a pas de rémunération. Juridiquement ce serait possible que la ville puisse prendre en charge un système de mise en relation pour des échanges de services ?

Le Maire : « En l'état, je ne peux pas vous répondre, il faut que le contour soit défini de manière à pouvoir faire une expertise. Si jamais la définition du projet est de dire qu'on ne peut pas le faire dans cette forme, rien n'empêche de trouver d'autres pistes. Si vous avez envie d'approfondir cette question, il faut mieux préciser le contour : rémunération ou pas, etc. Oui, c'est possible si les conditions ne sont pas trop lourdes, notamment financière. Je connais le **SEL** mais souvent, ce sont des **structures associatives. La ville peut être porteuse pour trouver des réseaux de**

bénévoles. Dans les services jeunesse, la meilleure réussite est quand les jeunes sont capables de s'organiser en association. Au début de l'année, on a eu un groupe de jeunes qui se sont formés et qui ont fait une **soirée restaurant éphémère a André Magné**, un beau menu avait été élaboré par eux et des Kremlinois avaient acheté leurs tickets de restauration. Ensuite, ce groupe de jeune a créé une association pour pouvoir mener un projet autour de l'humanitaire. Ce n'est pas nous qui avons créé l'association, mais nous avons essayé d'accompagner, par la mise à disposition d'une salle, d'une cuisine, nous avons également essayé de leur trouver des partenariats pour qu'ils aient un maximum de recettes. Ce qu'on peut essayer de faire, c'est de créer les conditions de réussite du projet. »

« **Le club Lacroix** est un lieu sur l'avenue de Fontainebleau, au 84, c'est un lieu où les personnes trouvent de l'information, sur le service de maintien à domicile, par exemple. Il y a des espaces de repos où les gens peuvent boire un café, discuter, lire la presse, passer un bon moment. On a également un service de restauration, donc ils peuvent déjeuner le midi. On en a fait un lieu de rencontre puisque dans le même endroit mangent notre personnel communal et les personnes âgées, qui gardent ainsi le contact avec des gens encore en activité. Il faut aller contre l'isolement, l'enfermement. C'est le même self, les mêmes tables et parfois ils se créent des affinités. Il y a des ateliers qui ont lieu de manière régulière, le programme est dans le journal municipal : tournoi de belotte, ateliers mémoire, atelier santé, atelier de remise en forme, piscine, danse, dessin, langue, informatique... De l'animation, des thés dansant, du loto. Et il y a un comité qui a été créé, un conseil consultatif des retraités où ils participent à la définition des règles de vie, des programmes d'animation, la participation des personnes âgées à ces activités. C'est un lieu de vie et de rencontre »

« **Sur la question de la médiation et du club de prévention**, il faut bien distinguer les deux termes, ce sont des métiers différents. Les clubs de prévention vont à la rencontre de jeunes en voie de marginalisation. Ils sont capables de mettre en place des mesures de protection. Les familles sont parfois dépassées et ont des difficultés à suivre leur enfant. Le club de prévention s'adresse particulièrement à ces jeunes très en difficulté. Après, il y a l'intermédiaire, des jeunes qui peuvent être dans les halls d'immeubles et ne se prêtent pas obligatoirement au trafic de stupéfiants. Tout simplement, ils ne connaissent pas ce que la ville a à proposer. Souvent les jeunes disent « il n'y a rien pour nous ». Quand on regarde le nombre de structures mises en place sur la ville, on peut difficilement dire que c'est le cas, mais on peut comprendre qu'elles ne soient peut-être pas connues. D'où la réflexion qu'on doit avoir pour créer **ce métier de médiateur**. D'un point de vue du coût, mon travail de maire implique de trouver les marges de manœuvre en interne. J'ai aussi une « casquette » d'employeur, ce n'est pas parce qu'il y a un départ à la retraite qu'il doit être remplacé en permanence. Aussi, la modernisation du service public nécessite de s'adapter à des métiers nouveaux. Par exemple, on voit bien que le métier de

facteur est appelé à évoluer. Le courrier n'est plus aussi important, à l'inverse des colis. Ce n'est pas le même métier. »

« **Sur les Francas**, la question est vaste. Si un état des lieux consistait uniquement à faire venir des gens extérieurs quelques semaines et d'attendre qu'ils soient capables de faire une photographie et d'apporter toutes les réponses, on ne s'en priverait pas. Le problème, c'est qu'il faut beaucoup de temps. Si on a une logique très administrative, comptable et organisationnelle, on entre dans des réflexions qui sont du copier-coller de choses qu'on essaye de reproduire. Là, on est dans de l'humain, il faut arriver à créer la rencontre entre les deux. Si l'état des lieux était de dire : vous avez tel problème on vous apporte telle solution, je pense que personne ne s'en priverait non plus. Je ne pense pas que les Francas aient dit être capables de pouvoir faire cela. On travaille aussi avec d'autres structures dans ce domaine, qui ont formé des générations entières sur les colonies de vacances. On n'a pas de convention particulière avec eux sur la ville. On est adhérent aux Francas parce qu'on partage certaines valeurs et on les fait participer à des projets que la ville peut avoir. Au moment de la réforme des rythmes scolaires, ils ont apporté leur expertise et ils ne travaillent pas qu'avec le KB, c'est aussi ça qui est intéressant. On peut aussi avoir recours à eux parce que c'est un organisme de formation. Quand on a des personnels en mutation, ça peut nous arriver de ne pas trouver de remplaçant, donc on peut avoir recours aux Francas. Par exemple, nous avons été très longtemps à la recherche d'un directeur service jeunesse, nous leur avons donc demandé de nous en déléguer un. »

Participant : « Dans votre document de présentation, dans les projets pour l'enfance et la scolarité, il y avait un **programme d'éducation à la communication non violente, quel est le projet ?** »

Le Maire : « Il a été mis en place dans certaines écoles, Benoît Malon par exemple. Ce sont des moments d'expo, de rencontres, de dialogue. C'est expérimental à ce stade »

Participant : Ma fille est à Benoît Malon et je n'en n'ai pas entendu parler.

Le Maire : « Toutes les classes n'y participent pas. Benoît Malon est orienté sur la question environnementale, d'autres écoles ne le sont pas. Il y a certaines sensibilités en fonction des professeurs. C'est un dispositif qui relève de la politique des moyens attribués dans le cadre de la Politique de la Ville. Une partie des enfants scolarisés sur Benoît Malon sont dans un QPPV (Quartier Prioritaire Politique de la Ville). **La question de la violence est un vrai sujet qu'on rencontre dans beaucoup de structures.** Notamment des cas très compliqués de violence dès le plus jeune âge. Cette année, on a eu une difficulté sur Suzanne Buisson avec une enseignante qui a été en arrêt de travail parce qu'elle a subi une violence d'un enfant de maternelle. C'est la difficulté de faire cohabiter des publics différents. Il faut

essayer de créer des lieux de rencontres, de partage, avec tous les risques que ça peut occasionner. Certains parents n'arrivent pas à comprendre comment des enfants comme ceux-là peuvent fréquenter l'école publique. Le problème c'est qu'il y a de moins en moins d'écoles spécialisées »

Participant : D'où le besoin de **formation des encadrants** ?

Le Maire : « Dans ce cas précis, **c'est l'Education Nationale qui a des dispositions très particulières** pour reconnaître à quel moment un enfant doit avoir un accompagnement. Si on se substitue complètement, on vient déresponsabiliser l'autorité parentale. De quel droit ? Il y a des services de l'Etat qui existent et qui apportent une neutralité dans ces réflexions-là. Quand on est dans le domaine de la petite enfance, celui qui a l'agrément, c'est le Département. Il y a des psychologues, des médecins qui suivent ces cas. Quand l'identification est faite, on met les moyens. Dans le cas présent, on est allé au-delà : on a mis des moyens supplémentaires que l'Education Nationale n'a pas attribué sur l'école concernée. Donc on en a mis en difficulté l'Education Nationale, mais je ne peux pas me substituer. Les AVS (Auxiliaire de la Vie Scolaire) sur le temps scolaire, par exemple, sont définis dans le cadre d'une détection de l'EN et financé par le Département. Entre le moment où la décision est prise et où ça se met en œuvre, ce sont des mois qui se passent. Ces sujets sont toujours très sensibles, et il faut distinguer les cas particuliers. La question de la violence, c'est d'abord de la sensibilisation, de l'accompagnement. Au centre social, on a « l'école des parents » pour essayer de mettre en place des ateliers quand des familles rencontrent des problèmes d'autorité parentale. Le « café des familles » avec des professionnels qui peuvent venir. Ces structures-là existent, on essaye de les faire fonctionner en fonction du public présent. »
